

CERTIFICAT MÉDICAL

Selon le décret N°2016-1157 du 24 août 2016

Je soussigné(e), Docteur en médecine certifie avoir identifié

Mr. / Mme

Né(e) le :

Et avoir conclu à l'absence de contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition.

Pour les non licenciés pratiquant le cyclisme en compétition ce certificat est valable 1 an.

Certificat fait pour servir et valoir ce que de droit sur la demande de l'intéressé et remis en mains propres.

A, le

Signature du médecin

Cachet du médecin

